

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : samedi 24 avril 2021	
INTITULÉ DE L'ACTION : Végétalise tes regards			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
		BAR Fonds propres	159,00 €
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
	0,00 €	Participants ateliers 45 participants 2,50€ tarification	112,00 €
Boissons et alimentation			
Goûters 2 ateliers (boissons et gâteaux) / Monoprix – 30,00€	30,00 €		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Blouses de protection 6-12 ans, forme à papier, set de pinceaux, Bloc de papier aquarelle / Géant des Beaux Arts – 168,00€	188,00 €	Valorisation du bénévolat BAR 212,00 € Jardin de Traverse 110,00€	322,00 €
Brosses à dents, éponges végétales, ficelle, pinces à linge, légumes pour le jus / Monoprix – 20,00€		Valorisation des fournitures BAR (blouses)	80,00 €
Assurance			
	0,00 €	Aide demandée au PIC	1 000,00 €
Tracts, affiches	73,00 €		
Cartes postales + Affiches Onlineprinters			

Taxes (SACEM)		
	0,00 €	
Divers		
<u>Intervenants</u> Pierre de Sariac – 150,00€ Anne Breton – 320,00€ Jeremy Fratzczak – 240,00€ Maison du Jardin – 110,00€ Rémi Guerrin – 240,00€	1060,00€	
<u>Bénévolat</u> BAR (base 15h d'intervention) Chargée de mission (SMIC :10,25€brut/h) Stagiaire (gratification :3.90€/h) – 212,00€ Jardin de Traverse Animation visite 16.02 (2hx60€) - 110,00€	322,00 €	
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES		
Financement d'un autre projet (5)		
	0,00 €	
TOTAL	1 673,00 €	TOTAL 1 673,00 €

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.